

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
268^{EME} REUNION
23 MARS 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.1(CCLXVIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 268^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 268^{ème} réunion tenue le 23 mars 2011, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur les résultats de la réunion du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, qui a eu lieu à Nouakchott (République islamique de Mauritanie), le 19 mars 2011, et les efforts déployés dans le cadre du suivi des conclusions de cette réunion, ainsi que sur les développements subséquents de la situation. Le Conseil a également suivi une déclaration du représentant de la Grande Jamahiriya.

Le Conseil a exprimé son plein soutien aux conclusions de la réunion de Nouakchott, qui offrent une base viable pour un règlement durable de la crise en Libye, qui prenne dûment en compte les aspirations légitimes du peuple libyen à la démocratie et à la réforme, ainsi qu'à la paix et à la sécurité. Le Conseil, regrettant que la mission du Comité *ad hoc* en Libye n'ait pas été autorisée par les Nations unies, a exhorté le Comité *ad hoc* de haut niveau à poursuivre et à intensifier ses efforts dans le cadre de son mandat et de façon compatible avec, et complémentaire à, la résolution 1973(2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui reconnaît dûment le rôle du Comité dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise libyenne.

Le Conseil a noté avec satisfaction l'annonce faite par le Gouvernement libyen de son acceptation de la feuille de route articulant une solution pacifique, telle que contenue dans le communiqué de Nouakchott. A cet égard, le Conseil s'est félicité de la tenue envisagée de consultations entre l'UA et les parties libyennes, à savoir le Gouvernement libyen et le Conseil national de transition (CNT), pour ouvrir la voie à des négociations sur tous les aspects de la crise actuelle et la mise en place d'une transition inclusive, ainsi qu'à l'adoption et à la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires en vue de l'élimination des causes de la crise actuelle. Dans l'intervalle, le Conseil, rappelant les dispositions pertinentes de ses communiqués du 23 février 2011 [PSC/PR/COMM.2(CCLXI)] et du 10 mars 2011 [PSC/PR/COMM.2(CCLXV)], ainsi que le communiqué adopté, le 19 mars 2011, par le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, a réitéré l'appel pressant de l'UA en vue d'un arrêt immédiat de toutes les hostilités, afin d'assurer la protection effective des populations civiles et de créer les conditions favorables à un règlement pacifique de la crise.

Le Conseil attend avec intérêt les résultats de la réunion prévue à Addis Abéba, le vendredi 25 mars 2011, regroupant les pays membres du Conseil de paix et de sécurité et du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA, ainsi que les pays voisins et les partenaires de l'UA, en vue de s'accorder sur les voies et moyens d'une sortie rapide de crise et de convenir d'un mécanisme de consultation continue et d'actions concertées à mettre en œuvre. Le Conseil a exhorté tous les partenaires de l'UA à apporter un appui sans réserve aux efforts du Comité *ad hoc* de haut niveau et de contribuer effectivement à la mise en œuvre rapide de sa feuille de route.

Le Conseil a réaffirmé l'attachement de l'UA à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Libye, ainsi qu'à la légalité internationale telle que reflétée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur la Libye. A cet égard, le Conseil a souligné l'impératif du respect des dispositions de la résolution 1973 (2011) sur la zone d'exclusion aérienne au dessus de la Libye, qui constituent un élément important pour la protection des civils et l'acheminement sûr de l'aide humanitaire.

Le Conseil a encouragé le Président de l'Union, le Comité *ad hoc* et le Président de la Commission à continuer à œuvrer ensemble au règlement rapide et pacifique de la crise

Le Conseil est convenu de se réunir à nouveau pour examiner la situation et prendre les mesures nécessaires.